

**Déclaration du responsable de l'approvisionnement, de la gestion du stock  
et de l'utilisation des médicaments**

**Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2013 relatif à la délivrance et à l'utilisation de médicaments employés  
par les établissements agréés en tant qu'utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques**

Pour acquérir, détenir et utiliser des médicaments vétérinaires ainsi que les médicaments visés au 3<sup>e</sup> de l'article L. 5143-4 du code de la santé publique pour traiter des animaux dans le cadre exclusif de la réalisation des procédures expérimentales réalisées au sein de l'établissement, selon les domaines d'activités, les types de procédures et espèces animales visés dans l'agrément de l'établissement.

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Responsable de l'établissement utilisateur d'animaux à des fins scientifiques (dénomination, adresse et n° d'agrément) :

Désigne la personne (nom, prénom) :

comme responsable de l'approvisionnement, de la gestion du stock et de l'utilisation de ces médicaments dans l'établissement, conformément à la réglementation en vigueur (notamment l'article R. 214-114 du code rural et les deux arrêtés du 1<sup>er</sup> février 2013 relatifs aux utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques).

Le à

Signature

Cette déclaration est à retourner à :

- Anses – ANMV  
14 Rue Claude Bourgelat  
Parc d'activités de la Grande Marche - Javené  
CS 70611  
35306 FOUGERES Cedex – France
- Direction Départementale de la Protection de la Population de votre département